

C.G.T.

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

213, Rue Lafayette  
PARIS

F.S.M.

# BULLETIN CONFÉDÉRAL

31 JUILLET 1950



N° 36 — Bi-mensuel

## SOMMAIRE :

2 <sup>e</sup> Congrès des Partisans de la Paix. 2 et 3	Résolution adoptée à la Commission Administrative du 12 juillet 1950....	7
Au travail pour l'établissement du « programme de lutte contre le chômage, de redressement économique et d'indépendance nationale ». 4, 5 et 6	Communiqués du Bureau Confédéral .....	8 et 9
La mise en application de la déclaration commune C. G. T., F. D. G. B. (Syndicats allemands) .....	Remboursement des heures perdues... Conférence Nationale des Conseillers Prud'hommes .....	10 10
	Comités d'Entreprise .....	10
	La solidarité envers les emprisonnés...	10

# DEUXIÈME CONGRÈS MONDIAL des Partisans de la Paix .

Notre Camarade Alain LE LEAP, Secrétaire Général de la C.G.T., en retraçant, dans son rapport à la C.A. du 12 juillet, les tâches qui nous étaient fixées par le Comité Exécutif de la F.S.M., soulignait la nécessité d'une participation active des travailleurs à la préparation du 2<sup>e</sup> Congrès Mondial des Partisans de la Paix, qui se tiendra du 16 au 21 octobre à Varsovie.

Nous devons sentir l'importance du Congrès dans la situation politique actuelle.

La France aura 250 délégués qui seront évidemment parmi les meilleurs Combattants de la Paix, mais surtout qui seront les porte-parole de tout notre peuple et qui, avec le bilan de notre lutte pour la paix, iront affirmer la volonté des Français de se dresser avec encore plus d'énergie contre la guerre, pour la défense de nos revendications et de notre liberté, pour l'indépendance nationale.

Mais l'importance de notre participation au Congrès Mondial n'est pas seulement dans le nombre des délégués ; elle réside surtout dans la mobilisation de tous les Français, et en premier lieu de la classe ouvrière, pour assurer la meilleure représentation et la plus grande autorité à notre délégation.

## Popularisation du Congrès

Il faut faire connaître la tenue du Congrès dans toutes les entreprises, bureaux, chantiers ou exploitations, par des assemblées générales, des réunions de catégorie, des prises de parole, des journaux, d'entreprises, des tracts, en commençant par convaincre nos délégués, nos propres militants.

1<sup>o</sup> De l'importance du Congrès dans la situation actuelle.

2<sup>o</sup> De l'absolue nécessité d'entraîner l'ensemble des travailleurs de l'entreprise, qu'ils soient syndiqués ou non, dans les réunions ou assemblées, de les intéresser à la préparation de ce Congrès, d'en faire la chose de tous et non pas seulement de notre propre organisation.

## Qui doit faire ce travail de popularisation ?

Dans la lettre que le Bureau Confédéral a adressé à tous les Secréaires de sections syndicales, de syndicats au sujet de l'interdiction de l'arme atomique, nous demandions de faire un effort particulier pour constituer les Comités de la Paix sur la base des entreprises.

Nous avons reçu trop peu d'informations à ce sujet, mais nous pensons qu'un certain nombre ont été constitués, sans peut-être avoir l'activité nécessaire, par manque d'éléments du fait que nous n'avons pas toujours su comprendre le rôle de ces Comités, donc le poser d'une façon concrète devant l'ensemble des travailleurs.

C'est ainsi que certains comités étaient le reflet de la section syndicale et, leur existence ne se justifiant pas, ils ne pouvaient avoir d'activité et ils étaient simplement des noms sur le papier.

La préparation du 2<sup>e</sup> Congrès Mondial va permettre de faire repartir les Comités existants sur un bon pied ; car, c'est aux Comités de la Paix (qui normalement doivent être en liaison constante avec les Conseils communaux) qu'il appartient en tout premier lieu de préparer le Congrès ; les militants de la C.G.T. au sein des Comités s'efforçant là aussi d'être les meilleurs et les plus actifs.

*Mais alors s'il n'y a pas de Comités de la Paix sur la base de l'entreprise, qui doit faire le travail ?*

Dans ce cas, les militants des Syndicats doivent prendre l'initiative de la préparation du Congrès, mais sans perdre de vue qu'un des premiers objectifs à atteindre est la constitution du Comité de la Paix de l'entreprise.

## Quel sera le but de ces assemblées, réunions ou prises de parole ?

1<sup>o</sup> **Etudier la situation de l'entreprise, du chantier, du bureau ou de l'exploitation dans le cadre du déroulement des événements :**

### a) Signature de l'Appel de Stockholm

Nos réunions feront le point sur la signature de l'appel ; mais, en même temps, impulseront notre campagne en fixant comme objectif : **Le meilleur résultat pour le Congrès.**

Les événements de Corée nous montrent que des millions de signatures peuvent faire hésiter les criminels de guerre ; mais ils soulignent aussi que si nous voulons éviter que la guerre ne s'étende, il faut signer et faire signer avec courage et persévérance l'Appel de Stockholm qui demande l'interdiction de l'arme atomique et **condamne comme criminel de guerre le gouvernement qui s'en servira le premier.**

Dans les initiatives prises pour impulser la campagne, il faut souligner la proposition de la Commission Féminine Confédérale de récompenser les deux meilleures collectrices parmi les femmes travailleuses.

Cette proposition a été retenue par le Bureau Confédéral qui a décidé de prendre à sa charge les frais des deux travailleuses qui auront collecté le plus de signatures, afin qu'elles aillent au Congrès Mondial de la Paix.

Nous devons populariser cette initiative et tendre tous nos efforts pour que les deux meilleures collectrices appartiennent à la C.G.T.

## b) **Lutte contre les fabrications, le transport, la manutention du matériel de guerre**

Ces réunions nous permettront (en tenant compte évidemment de l'entreprise déterminée, des possibilités existantes, des difficultés rencontrées) de faire le bilan de la lutte :

- contre les fabrications, le transport et la manutention du matériel de guerre ;
- contre la répression et pour la défense des libertés ;
- pour la cessation de la guerre du Viet-Nam et le retour du corps expéditionnaire ;
- pour l'indépendance nationale ;
- pour la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes ;
- pour empêcher la troisième guerre mondiale.

## 2° **Constitution des Comités de la Paix et unité de la classe ouvrière**

Ces réunions permettront de constituer des Comités de défense de la Paix dans les entreprises et d'assurer la liaison constante avec les conseils communaux. Cela amènera un renforcement indispensable et donnera une impulsion nouvelle du mouvement par la participation active des travailleurs aux Conseils Communaux.

Le Comité de la Paix, sur la base des entreprises, étant le reflet de l'ensemble des travailleurs, quelles que soient leurs conceptions philosophiques ou religieuses, quelles que soient leur appartenance syndicale ou politique, favorisera l'unité et permettra de trouver des bases solides pour l'action commune.

## 3° **Désignation des délégués**

Ces réunions doivent également avoir pour but de désigner les délégués aux conférences locales des travailleurs. Là non plus, il ne s'agit pas de schématisme et il faut faire des différenciations suivant les localités, l'importance des entreprises.

Par exemple :

Dans la Région Parisienne, le Nord, le Pas-de-Calais, des conférences pourront se tenir industrie par industrie.

Dans des départements de petite importance on aura intérêt à faire des conférences inter-corporatives.

Dans tous les cas, les responsables d'unions locales devront aider puissamment les Combattants de la Paix et de la Liberté à réaliser ces conférences, et en prendre l'initiative là où les Conseils Communaux n'existeraient pas, en ayant comme souci principal la constitution de ceux-ci.

A travers la tenue de ces conférences, on connaîtra la situation exacte de la localité et, sur cette base, on désignera de larges délégations aux Assemblées convoquées par les Conseils Communaux, et ces Assemblées locales devront désigner des délégués aux Assises départementales organisées par les Comités de coordination et qui devront se tenir avant la fin du mois de septembre.

Le but de ses Assises départementales est de faire le bilan de la campagne pour la Paix et d'élire les délégués aux Deuxième Congrès Mondial, **qui devront refléter l'élargissement du mouvement, les activités, les milieux intéressés.**

Le nombre de délégués par département étant déterminé en proportion des signatures obtenues pour l'Appel de Stockholm, il convient sans retard de prendre toutes les initiatives pour contacter l'ensemble de la population, afin d'obtenir le maximum de signatures.

Des résultats importants doivent être obtenus dans les jours qui suivent si l'on a le souci de revoir tous ceux qui n'avaient pas cru devoir signer, si, (en rapport avec la situation politique internationale, avec les événements de Corée, la provocation de Formose, l'aspect actuel de la guerre du Viet-Nam et les déclarations des parlementaires américains et anglais, celles du comité franco-britannique pour l'étude des questions européennes, avec les déclarations de Pleven) on renouvelle les arguments. Il faut expliquer clairement que jamais le danger d'une 3<sup>e</sup> guerre mondiale n'avait menacé autant qu'aujourd'hui et que « **seule l'organisation mondiale peut la faire reculer** ».

Il faut surtout que nous poursuivions systématiquement la campagne de vacances ; à aucun moment, nous devons ralentir notre action car les fauteurs de guerre ne s'arrêtent pas pour souffler.

Il faut que chaque travailleur, pendant son congé (qu'il puisse partir ou qu'il soit obligé de rester sur place), ait en sa possession le cahier de collectes édité par les Combattants de la Paix, qui est illustré par la colombe de la Paix de Picasso et qui est vendu 7 francs.

## **Le fonds mondial de la Paix**

Nous voulons avoir nos 250 délégués ; nous voulons que le Congrès se prépare dans de bonnes conditions, que l'on fasse la propagande nécessaire pour le populariser.

Nous savons aussi que c'est seulement dans la bourse des véritables Français que nous pouvons puiser.

Il faut que chaque travailleur apporte sa contribution, si faible soit-elle, à la réalisation de nos objectifs ; qu'il sente qu'il y a un peu de lui dans la délégation.

Il ne faut pas poser la question du « fonds mondial de la Paix » sous l'angle d'une corvée, il faut le faire politiquement devant l'ensemble des travailleurs.

Bien sûr, il faut d'abord que chaque section syndicale, chaque syndicat, donne son adhésion au Congrès, cette adhésion comportant le versement de 100 Frs, mais il faut faire plus.

Les travailleurs doivent prendre toutes les initiatives susceptibles d'alimenter le « fonds mondial de la Paix », faire un appel à chaque réunion, organiser des tombolas, des collectes, des souscriptions.

Que chacun prenne ses responsabilités ; il n'est pas possible que nous ne puissions préparer dans de bonnes conditions et envoyer la délégation française au complet, parce que nous n'aurons pas les uns et les autres, fait l'effort politique suffisant.

**Si nous réalisons ces tâches, nous aurons rempli notre rôle, en tant que classe ouvrière, dans le Mouvement des Combattants de la Paix et de la Liberté ; nous prouverons que notre pays tient dignement sa place dans la grande bataille pour la Paix.**

# Au travail pour l'établissement du « Programme de lutte contre le chômage de redressement économique et d'indépendance nationale »

## I. Pourquoi cette campagne ?

Dans sa résolution du 12 juillet 1950, la Commission Administrative de la C.G.T., réunie avec les directions des Fédérations, caractérise ainsi la situation économique et sociale de la France à l'heure actuelle et ses conséquences pour les masses laborieuses en général et la classe ouvrière en particulier :

« La C.A. et les dirigeants de fédérations ont fait le point des conséquences néfastes de la politique de soumission aux visées criminelles des impérialistes américains fauteurs de guerre.

« L'accélération de la transformation de notre économie en économie de guerre aggrave considérablement et rapidement la situation des masses ouvrières.

« Les budgets de guerre englobent une partie toujours plus grande des ressources du pays. L'augmentation des impôts et taxes diverses qui en résultent condamnent l'immense majorité des Français à une sous-consommation qui s'exprime également par la mévente et l'aggravation du chômage.

« Les industries qui travaillent pour des buts pacifiques sont sacrifiées...

« ...Le plan américain, dit Plan Schuman, s'il était appliqué, aggraverait encore considérablement cette situation. »

Après avoir ensuite souligné que l'union toujours renforcée des travailleurs fera craquer davantage encore la coalition réactionnaire antinationale et qu'elle « saura imposer les changements nécessaires et la constitution d'un véritable gouvernement d'union démocratique », après avoir rappelé à nouveau l'importance décisive pour la paix de la signature de l'Appel de Stockholm, la C.A. annonce une vaste campagne populaire pour l'élaboration et la diffusion d'un « Programme de redressement pacifique de l'économie française ».

« La C.A. et les directions de fédérations décident :  
« — d'organiser et de développer dans les masses populaires, une grande campagne de dénonciation et de démonstration des conséquences économiques et sociales de la politique des gouvernements successifs et de leurs alliés.

« — de mettre au point, de populariser et de soumettre au jugement des travailleurs et de tous les Français, un programme de lutte contre le chômage, de redressement économique et d'indépendance nationale. »

Ce programme ne doit pas être seulement une nouvelle édition du « Programme de redressement économique et sociale » établi par la C.G.T. en juin 1949. D'une part en effet le fameux « Plan Monnet », saboté par ses propres promoteurs sur l'ordre de Washington, a complètement sombré et ne peut plus servir de base concrète à un redressement de l'économie française. D'autre part, de nouvelles conditions de lutte sont nées depuis un an.

*Lutte contre le chômage*, la crise née de la réduction considérable du pouvoir d'achat des masses et de la politique de désindustrialisation pratiquée sur ordre de l'impérialisme américain, ayant réduit le rythme de la production et de l'emploi et liquidé ou amorcé la liquidation d'industries entières.

*Lutte contre les fabrications et les transports de guerre* qui, menée courageusement sur nos ports par les dockers et dans quelques usines, va devoir s'inten-

sifier considérablement au cours des mois qui viennent, avec l'extension délibérée de l'économie de guerre à notre pays dans le cadre de l'accélération des préparatifs et des provocations guerrières de l'impérialisme américain.

Or *chômage, bas salaires et préparation à la guerre sont intimement liés.*

Pour essayer de forcer les ouvriers à travailler pour la guerre, gouvernement et grand patronat n'utilisent pas seulement leur police et leurs lois scélérates, ils jouent encore du *chançage à la misère et au chômage*. Le cas des dockers de Cherbourg est typique à cet égard.

Face à de telles manœuvres, *il faut ouvrir des perspectives aux travailleurs*. Il faut montrer à chaque ouvrier que refuser les fabrications de guerre c'est lutter contre le chômage, c'est faire reculer le front des oppresseurs et des fauteurs de misère, *mais il faut aussi lui montrer concrètement quelles possibilités immédiates s'offrent à lui et à ses camarades de produire pour la paix.*

Perspective d'un changement de politique, d'une rupture radicale avec les menées bellicistes de l'impérialisme américain et de ses valets, au prix de l'instauration d'un « véritable gouvernement d'union démocratique » ; mais aussi perspective de combat immédiat pour la mise en œuvre de *travaux de paix* susceptibles de faire reculer le chômage et les travaux de guerre. C'est ce que, répondant à l'appel du dernier Comité Exécutif de la F.S.M., doit offrir précisément le « Programme de lutte contre le chômage, de redressement économique et d'indépendance nationale » décidé par la C.A.

Pour mettre sur pied un tel « programme », pour lui assurer le concours et l'appui actifs de la classe ouvrière, et en faire une plateforme de rassemblement de l'opinion publique, la C.A. a décidé d'élargir au maximum les bases de son élaboration, de sa discussion et de sa popularisation.

Le « Programme de lutte contre le chômage, de redressement économique et d'indépendance nationale » n doit pas être l'affaire de quelques militants spécialistes des problèmes économiques, ni des seules directions syndicales. Il doit être l'affaire de tous les cadres syndicaux sans exception.

Une campagne de presse ouverte le 4 juillet 1950 par un article d'Alain LE LEAP, Secrétaire Général de la C.G.T., sur les « Voies de la crise et de la guerre » (1), a déjà posé le problème d'ensemble devant l'opinion publique. Poursuivie par une série d'articles de Secrétaires confédéraux, elle traite successivement de la réduction des salaires (2), du sabotage du plan Monnet (3), des problèmes de commerce extérieur, des finances publiques et du crédit. Elle se clôturera par un article de G. Monmousseau, indiquant les lignes directrices du programme de la C.G.T. et conviant la classe ouvrière et les forces vives de la nation à collaborer à sa mise au point et à en exiger l'application. Mais une campagne de presse ne suffit pas. Servant

(1) « Peuple » du 5 au 12-7-50 et « Vie Ouvrière » du 6 au 12-7-50.

(2) Article d'Henri RAYNAUD, « Peuple » du 12 au 19-7-50.

(3) Article de Jules DUCHAT, « Peuple » du 19 au 26-7-50 et « Vie Ouvrière » du 20 au 26-7-50.

d'introduction, elle doit être étayée par une contribution active de toutes nos organisations syndicales. *l'élaboration* de ce programme.

En septembre, le prochain Comité Confédéral National sera tout particulièrement consacré à cette question. Toutes nos organisations les plus importantes, Fédérations, Unions Départementales, et par leur intermédiaire Unions locales des principaux centres industriels, et grands syndicats, doivent *d'ici là rassembler, ordonner et nous communiquer* les éléments

## II. Nos tâches immédiates en vue du C. C. N. de Septembre

Fédérations, Unions Départementales, Unions Locales des principaux centres industriels et principaux syndicats doivent dès réception du présent Bulletin Confédéral se mettre à l'ouvrage pour préparer les éléments indispensables à l'élaboration du « Programme de lutte contre le chômage, de redressement économique et d'indépendance nationale », et à sa popularisation. Dans ce domaine leurs tâches sont de trois ordres :

- 1° Rassembler les faits concrets par lesquels la crise et la préparation à la guerre se manifestent dans leur secteur (fermetures d'usines, débauchages, réduction d'activité, substitution de travaux de guerre à des travaux de paix, etc...).
- 2° En face de chaque cas ainsi signalé de fermeture, de chômage ou de production de guerre s'efforcer de dégager des contre-propositions de *travail de paix* réalisables dans le département, l'industrie ou l'entreprise.
- 3° Sans attendre la tenue du C.C.N. et le Programme d'ensemble qui s'en dégagera, entreprendre une popularisation très large de la documentation ainsi rassemblée et des premières propositions dégagées, afin qu'une discussion s'engage dès maintenant sur ce problème parmi les travailleurs et jusque dans les milieux les plus divers.

### 1° Rassembler une documentation vivante.

La première chose à faire pour chaque organisation est de rassembler une documentation vivante sur les *manifestations de la crise* et sur celles de *production* ou d'activités économiques *de guerre* dans leur industrie, département ou entreprise.

Parmi ces manifestations on doit relever :

- les *fermetures d'usines* (par exemple les Aciéries du Nord de Marseille).
- les *débauchages* et la croissance du nombre des *chômeurs* complets.
- la *réduction des heures de travail* (chômage partiel).
- le *développement de la production d'armements*, et les substitutions de productions de guerre à des productions pacifiques.
- les *grands travaux et installations d'intérêt stratégique* (roues, aérodromes pour avions lourds, installations de stockage et de raffinage des carburants, etc...).

Ce que nous demandons ce n'est pas un tableau complet de la situation économique et sociale de l'industrie ou du département, au demeurant impossible à dresser en un si court délai ; ce sont les faits les plus *saillants* et les plus *significatifs*.

Mais nous les demandons avec le plus de *précision* possibles et, si possible, avec une brève analyse des *causes immédiates* qui en sont à l'origine.

Par exemple, s'il importe de savoir qu'il y a eu depuis un an 2.000 licenciements à l'arsenal de Toulon, il est en outre utile de préciser que cet établissement comptait 8.000 ouvriers et employés, qu'ainsi son effectif a été réduit de 25 % et que ce n'est pas fini, et d'indiquer pourquoi. D'indiquer — autre exemple — que la fermeture des Aciéries du Nord à Marseille, les menaces de débauchage à Tours, sont dûs aux *abattements budgétaires opérés sur les crédits d'équipement*

de travail qui, seuls, peuvent permettre à ce C.C.N. de mettre au point un programme d'ensemble solidement charpenté et digne d'être soumis au jugement des masses pour leur servir d'arme dans notre combat contre les fauteurs de misère et de guerre.

C'est pourquoi nous vous donnons ci-après une série d'indications devant vous guider dans ce travail préliminaire, dont les résultats devront être communiqués au Centre Confédéral d'Etudes Economiques et Sociales au début de septembre au plus tard.

de la S.N.C.F., pour permettre le financement des dépenses de guerre.

Des fermetures et des débauchages, plus souvent des ralentissements d'activité et du chômage partiel, peuvent provenir purement et simplement de la *mévente*, causé par la diminution du pouvoir d'achat des masses laborieuses (notamment dans les textiles, l'habillement, le cuir, l'ameublement, les appareils ménagers, la machine agricole, les engrais).

D'autres fermetures et débauchages résultant de la *concentration capitaliste* qui se développe à la faveur de la crise : des petites et moyennes entreprises étant tuées ou absorbées par de plus importantes. D'autres encore peuvent être dues à des *transferts d'usines* à l'étranger ou dans les territoires d'outre-mer.

D'autres enfin, et les plus nombreux dans la situation actuelle, proviennent de la *concurrence des importations étrangères* (notamment américaines, italiennes et allemandes), que celle-ci se soit déjà effectivement manifestée (cas de la coutellerie de Thiers concurrencée par celle de Sollingen) ou qu'en précisant sa menace à travers les accords signés par nos gouvernants (suppression des contingents d'importation, union douanière franco-italienne, Plan Schuman de combinat franco-allemand du fer et de l'acier) elle ait entraîné des fermetures anticipées (par exemple certaines mines de charbon du Centre et du Midi). C'est donc non seulement sur les fermetures d'usines ou réductions d'activité déjà opérées, mais aussi sur les *menaces* à cet égard, qu'il faut porter notre attention.

Il en est évidemment *de même* en ce qui concerne les productions et activités économiques de guerre.

Chaque fois que cela sera possible, il sera utile de donner des renseignements chiffrés sur les conséquences de ces événements en matière de *chômage* et de *niveau des salaires* dans les branches ou entreprises touchées.

### 2° Dégager des contre-propositions de travaux de paix.

Chaque fois qu'un cas de fermeture d'usine, de débauchage ou de réduction des heures de travail — qu'il se soit déjà produit ou qu'il soit menaçant — chaque fois qu'un cas de production, de travaux ou de transport de guerre, aura été relevé, *formuler des contre-propositions concrètes et réalisables de productions de paix*.

D'une façon générale ces propositions doivent s'inspirer des *préoccupations fondamentales* suivantes :

1. *Stopper les fabrications ou transports de guerre et développer les productions de paix.*
2. *Employer à plein la main-d'œuvre et les forces productives du département ou de l'industrie.*
3. *Rétablir les bases économiques de l'indépendance nationale* (développement des productions de base, équipement et modernisation des industries et des transports).
4. *Élever le niveau de vie des masses laborieuses (en premier lieu de la classe ouvrière).*
5. *Trouver les formules concrètes permettant de rassembler derrière la classe ouvrière les paysans travailleurs, les artisans, les petits commerçants et même les petits et moyens industriels.*

Mais c'est en recherchant les production et travaux

présentant un intérêt urgent sur la base locale ou départementale, sans négliger pour cela ceux d'intérêt national, que nous mobiliserons le plus aisément les travailleurs et la population.

Dans ce domaine les constructions d'habitation, en premier lieu là où des sinistrés de guerre n'ont pas encore été réparés, mais aussi partout où la pénurie et la vétusté des logements fait sentir ses ravages, offrant un champ très vaste. Il en est de même des constructions d'écoles, des travaux d'urbanisme (égouts, adductions d'eau, électrification, transports) et dans les campagnes : l'irrigation, l'électrification, les travaux de génie rural.

On s'attachera à ne proposer que des choses concrètes et réalisables à partir des ressources et du potentiel de production existants, quitte à souligner les extensions souhaitables, mais qui nécessiteraient des transformations et un rééquipement plus importants.

De bons exemples peuvent être puisés à cet égard dans le « Programme de développement pacifique de l'économie varoise » établi par l'U.D. du Var et résumé dans la Revue des Comités d'Entreprise d'avril 1950 (n° 25).

La réponse aux objections d'ordre financier est facile à trouver. Elle consiste à dénoncer sans relâche l'absorption des ressources du pays par le budget de la guerre, qui d'une part, empêche à l'heure actuelle de procéder aux dépenses productives d'intérêt général et, d'autre part, retire par l'impôt les ressources que les particuliers pouvaient eux aussi y consacrer.

Mais il ne s'agit pas pour l'instant, ni pour les U.D. ni pour les Fédérations, de bâtir un véritable « programme ». Sur la base des départements et des industries des programmes ne pourront être établis qu'une fois les perspectives précisées à l'échelle nationale par le C.C.N. de septembre.

Ce sont essentiellement des éléments devant enrichir les débats du C.C.N. et servir à la confection du « Programme national », en guise de contre-partie positive à la dénonciation des manifestations de la crise et de la préparation à la guerre, que nous vous demandons de rassembler dans vos secteurs respectifs et de nous communiquer.

Enfin, ce n'est pas par des méthodes bureaucratiques se limitant à des questionnaires écrits, mais par des prises de contact avec les militants de vos organisations de base et le plus souvent possible, avec les travailleurs eux-mêmes que nous vous invitons à rassembler la documentation demandée et à dégager des propositions.

Aussi, pour faire appel à l'initiative des masses sur cette matière, convient-il d'engager dès maintenant dans votre industrie ou département une campagne de dénonciation des « voies de la crise et de la guerre ».

### 3° Campagne d'information et de discussion.

Sans attendre que toute la documentation soit rassemblée et toutes vos contre-propositions formulées, ni encore moins que le C.C.N. ait eu lieu, mais pour vous permettre justement de remuer l'opinion publique et de recueillir la collaboration active des travailleurs à cette tâche importante, il faut au fur et à mesure de la progression de votre enquête en faire connaître publiquement les résultats et les conclusions.

Par la voie de la presse, et en premier lieu de la presse démocratique, par la voie de notre presse syndicale et des tracts, il faut poser les problèmes devant les travailleurs et devant la population.

Le principal travail d'explication et de discussion collective doit avoir lieu dans les entreprises, car c'est aux travailleurs eux-mêmes que le problème doit d'abord être posé et auprès d'eux que les suggestions doivent être recherchées.

C'est au syndicat que le rôle directeur revient en la matière. Mais il devra pour cela rechercher l'unité d'action avec les autres organisations syndicales de l'entreprise (C.F.T.C., F.O., Autonomes, C.G.C.) et l'appui du Comité d'entreprise, sans pour cela se laisser arrêter par les hésitations ou les refus.

La constitution de Comités de défense par entreprise, ou par industrie dans le département, autour de notre enquête et de nos propositions, peut être très fructueuse. Ne pas hésiter à y faire entrer des ingénieurs et cadres, non plus que des personnalités locales ou départementales.

Sur un plan plus général des conférences peuvent être organisées avec la participation des élus municipaux, des conseillers généraux, des représentants patronaux et des Chambres de Commerce, des représentants des paysans, ainsi que, bien entendu, de ceux et celles des organisations démocratiques.

Publications, tracts et affichés en commun peuvent être effectués.

Enfin des actions de masse, sous forme de meetings et de délégations largement composées envoyées auprès des élus, du Préfet et des Sous-Préfets, auront dès maintenant une importance décisive.

C'est par le démarrage rapide d'une telle enquête et d'une telle campagne de masses, que nos organisations rassembleront des éléments solides et vivants pour notre C.C.N. de septembre, et pour le « Programme de lutte contre le chômage, de redressement économique et d'indépendance nationale » qui, en devenant dès maintenant l'affaire de toute la classe ouvrière et de toute la population laborieuse de France, nous aidera à faire reculer davantage encore les fauteurs de misère et de guerre.

## La mise en application de la déclaration commune

### C. G. T. - F. D. G. B. (Syndicats libres Allemands)

Nous n'insisterons pas ici sur l'évolution rapide des événements internationaux, mais il est évident qu'elle donne encore plus d'importance à la déclaration commune C.G.T.-F.D.G.B. signée à Berlin le 15 juin. Aussi, devons-nous agir sans délai, dans les syndicats, pour que cette déclaration historique soit discutée et pour que soient prises des dispositions pratiques, notamment pour établir une liaison pacifique et durable entre les travailleurs des deux pays.

Tout d'abord, il s'agit pour les U.D. et U.L. de veiller à ce que le tract spécialement édité par la C.G.T. et réparti par les fédérations soit bien parvenu dans toutes les entreprises.

Nos U.D. ont d'ailleurs dû recevoir un nombre restreint d'exemplaires afin de dépanner sans retard les camarades qui ne l'auraient pas reçu et particulièrement les entreprises où nous n'avons pas de section syndicale.

S'assurer ensuite que la déclaration commune soit exposée et discutée à tous les échelons de notre mou-

vement et plus particulièrement sur la base de l'entreprise où des résolutions devront être votées par les travailleurs d'entrer en rapport avec les travailleurs d'entreprises allemandes similaires en application de la décision :

« D'établir des contacts directs entre les organisations, les militants, les entreprises de France et d'Allemagne et notamment entre ceux des territoires occidentaux de l'Allemagne et ceux de la France. »

Précisons que les U.D. et U.L. n'ont pas à entrer en rapport avec des villes et des localités allemandes, les relations étant établies entreprise à entreprise. Elles devront, au fur et à mesure que les résolutions seront prises dans les entreprises, les communiquer aux fédérations d'industries intéressées. Ce sont les Fédérations qui centraliseront les informations et résolutions et entreront en contact direct avec les fédérations allemandes correspondantes par l'application concrète des décisions prises.

# Résolution adoptée à la Commission Administrative

du 12 Juillet 1950

La Commission Administrative de la C.G.T. s'est réunie le 12 juillet 1950 avec les représentants des fédérations d'industries.

Pour la mise en application des résolutions du Comité Exécutif de la F.S.M., la réunion de la C.A. et des Fédérations, invite tous les militants et organisations confédérées à renforcer la lutte pour la défense de la paix, notamment :

— en accentuant la campagne de signatures de l'Appel de Stockholm dans les entreprises, et en apportant plus d'attention à la constitution des comités de défense de la paix ;

— en engageant une large campagne de préparation et de popularisation du deuxième congrès mondial des Partisans de la Paix, qui tiendra ses assises à Varsovie au mois d'octobre.

La C.A. et les directions de fédérations dénoncent et condamnent l'appel à l'utilisation de la bombe atomique qu'ont osé signer des personnalités françaises indignes, et invitent tous les travailleurs :

— à mener une action vigoureuse et soutenue contre les provocateurs de guerre américains qui sont passés du stade de la préparation à la guerre au stade de l'intervention armée en Corée ;

— à dénoncer la complicité des gouvernants français et de tous les satellites des capitalistes américains en France, qui conduisent la France aux aventures sanglantes préparées par les fauteurs de guerre d'outre-atlantique ;

— à organiser dans toutes les entreprises des assemblées, des manifestations, des arrêts de travail pour exiger le retrait immédiat des forces américaines d'agression en Corée, pour la fin de la guerre et le réembarquement du Corps Expéditionnaire du Viet-Nam, pour affirmer la solidarité inébranlable des travailleurs français à l'égard du peuple coréen qui lutte pour son unité, sa liberté et son indépendance.

La C.A. invite tous les travailleurs à participer en masse aux manifestations du 14 juillet, pour la Paix, la Liberté et contre la misère.

\*\*

La C.A. et les dirigeants de fédérations ont fait le point des conséquences néfastes de la politique de soumission aux visées criminelles des impérialistes américains fauteurs de guerre.

L'accélération de la transformation de notre économie en économie de guerre aggrave considérablement et rapidement la situation des masses ouvrières.

Les budgets de guerre engloutissent une partie toujours plus grande des ressources du pays. L'augmentation des impôts et taxes diverses qui en résulte condamne l'immense majorité des Français à une sous-consommation qui s'exprime également par la mévente et l'aggravation du chômage.

Les industries qui travaillent pour des buts pacifiques sont sacrifiées.

Les statistiques officielles sur la production sont tout simplement un leurre.

Dans les mines, la métallurgie, les transports, l'industrie du cuir et du vêtement, les constructions navales, etc..., des dizaines de milliers de travailleurs ont été licenciés et des centaines de milliers sont menacés directement de chômage.

Le plan américain, dit Plan Schuman, s'il était appliqué aggraverait encore considérablement cette situation.

Devant le mécontentement et l'inquiétude grandissants qui animent les masses ouvrières, les responsa-

bles de cet état de chose éprouvent quelques difficultés à poursuivre leur politique.

Les crises ministérielles, et leurs solutions pénibles et précaires, témoignent de ces difficultés.

Mais, ils entendent encore résister à la volonté des masses de voir changer radicalement une orientation de la politique française qui nous conduit à la misère, à la guerre et à la catastrophe.

Placés en face de la volonté d'unité toujours plus grande des travailleurs, ils tentent de renforcer et d'élargir le bloc gouvernemental réactionnaire.

Ils tentent également, par des formules démagogiques, mais inconséquentes, de faire croire qu'ils s'intéressent aux revendications ouvrières, alors que tous leurs actes sont orientés vers l'utilisation de toutes les ressources du pays pour la guerre.

La C.A. dénonce devant les masses ouvrières, l'hypocrisie grossière de soi-disants socialistes et démocrates qui injurient la C.G.T., soutiennent les organisations scissionnistes et marshalliennes, s'affirment les partisans les plus haineux de la guerre, voire de la guerre atomique, et qui bavardent en même temps sur les droits sociaux des travailleurs.

Contre cet effort d'union de toutes les forces réactionnaires dans les cadres gouvernementaux, la classe ouvrière peut lutter avec succès par son union, son unité d'action, l'unité syndicale dans les entreprises, les localités, les syndicats.

Elle saura imposer les changements nécessaires et la constitution d'un véritable gouvernement d'union démocratique.

\*\*

La C.A. et les directions fédérales dénoncent les dirigeants scissionnistes, les agents titistes, et tous ceux qui, dans le mouvement ouvrier, sacrifient les intérêts des travailleurs et du peuple de France aux intérêts de classe des capitalistes français et étrangers.

En essayant de freiner le grand courant pour l'unité, en refusant de s'unir à tous les travailleurs pour la lutte contre la guerre et pour la signature de l'Appel de Stockholm, non seulement ils se font les complices des fauteurs de guerre, mais ils s'opposent, en fait, aux légitimes revendications économiques et sociales des salariés.

\*\*

La C.A. et les directions de fédérations décident :

— d'organiser et de développer dans les masses populaires, une grande campagne de dénonciation et de démonstration des conséquences économiques et sociales de la politique des gouvernements successifs et de leurs alliés ;

— de mettre au point, de populariser et de soumettre au jugement des travailleurs et de tous les français, un programme de lutte contre le chômage, de redressement économique et d'indépendance nationale ;

— de renforcer l'action de la classe ouvrière pour les revendications immédiates, notamment :

— pour la prime de vacances ;

— pour le minimum de salaire garanti à 19.000 francs ;

— pour la suppression des zones de salaires ;

— pour les revendications des fonctionnaires et leur reclassement immédiat ;

— pour l'application sans restriction de la semaine de 40 heures avec le salaire de 48 h. ;

— pour la discussion immédiate des Conventions Collectives ;

— contre la répression, pour la libération des partisans de la paix emprisonnés et l'arrêt des poursuites engagées contre eux.

# Communiqués du Bureau Confédéral

## 4 JUILLET

Le Bureau Confédéral vient de recevoir de la Fédération des Syndicats de Corée, le télégramme suivant :  
Benoît FRACHON, Alain LE LEAP, C.G.T. de France

Pyeng-Yang, 3 juillet 1950.

Nous sommes profondément touchés par le télégramme que vous et l'ensemble des travailleurs français nous avez envoyé au nom de la Classe Ouvrière Française nous exprimant votre solidarité dans notre guerre juste pour la réalisation de l'unité de notre pays.

Comme vous savez, la clique du traître Syngman RHEE a provoqué une guerre fratricide par ordre des impérialistes américains, bien que l'ensemble du peuple coréen, dirigé par notre classe ouvrière luttait pour l'unification pacifique de notre pays. Les troupes du traître Syngman Rhee ont donc déclenché une attaque soudaine à l'aube du 25 juin tout au long du 38<sup>e</sup> parallèle. Cependant l'armée populaire de notre République, issue du peuple, formée de vrais fils et filles de notre pays et convaincue de lutter dans l'intérêt du peuple et pour la défense de notre pays, a déclenché une contre-offensive ardemment soutenue par la classe ouvrière et l'ensemble du peuple pour expulser l'ennemi.

Le 28 juin déjà notre armée a libéré Séoul, capitale de notre République et elle obtient des brillants succès dans la poursuite de l'ennemi en fuite.

Nous sommes convaincus que nous obtiendrons la victoire, malgré l'intervention armée des impérialistes américains dans nos affaires intérieures, parce que cette guerre juste est menée par l'ensemble du peuple coréen, dirigé par la classe ouvrière, pour la liberté et la démocratie et qu'il est étroitement uni aux forces démocratiques mondiales dirigées par la classe ouvrière du monde entier.

Nous progressons courageusement avec une confiance et une foi très ferme dans notre victoire et nous attendons une aide et des encouragements accrus.

CHOI KYUNG DUK, Président de la Fédération des Syndicats du Nord de la Corée.

En portant ce télégramme à la connaissance des travailleurs de France, le Bureau de la C.G.T. les invite à manifester leur solidarité agissante envers le peuple coréen.

Il leur demande de multiplier les réunions, les manifestations dans les entreprises et les localités pour exiger le retrait immédiat des troupes interventionnistes en Corée.

« La Corée aux Coréens », « Bas les mains devant la Corée qui veut vivre libre et indépendante ».

LE BUREAU DE LA C.G.T.

## 5 JUILLET

Le Bureau Confédéral de la C.G.T., réuni le mercredi 5 juillet, très touché par la réponse de la Fédération des Syndicats de la Corée au télégramme de sympathie qui lui fut adressé au nom de la C.G.T. par les deux secrétaires généraux, Benoît Frachon et Alain Le Léap, confirme l'entière solidarité prolétarienne internationale des travailleurs de France, en présence de l'agression impérialiste des troupes américaines contre le peuple coréen, profondément uni du Nord au Sud de son territoire pour la défense de son indépendance et de sa liberté.

Il appelle les travailleurs de France à intensifier leur action contre la guerre, pour la paix, pour la signature de l'appel de Stockholm interdisant l'usage de la bombe atomique, pour le retrait de Corée des troupes d'intervention américaines, pour la cessation de la guerre au Viet-Nam, et le réembarquement du corps expéditionnaire.

Il les convie à participer de plus en plus activement à toute l'action des combattants de la paix au sein des Conseils communaux et des comités de défense de la paix dans les entreprises, en vue de préparer le grand succès du 2<sup>e</sup> Congrès Mondial des Partisans de la Paix.

Le Bureau Confédéral engage les syndicats à aider puissamment les jeunes à assurer le grand triomphe des relais de la Paix à travers toute la France et de la rencontre de la Jeunesse de France et d'Italie en août à Nice.

Le Bureau Confédéral salue la chute de l'éphémère gouvernement réactionnaire Queuille-Reynaud, comme un nouveau succès de la pression des masses populaires, de plus en plus résolues, face à une crise économique grandissante, à imposer contre la politique anti-ouvrière et anti-nationale du gouvernement, un

renversement complet de cette politique, seulement réalisable par la venue au pouvoir d'un gouvernement d'Union Démocratique, donnant enfin au peuple de France, avec l'indépendance de notre pays, le pain, la paix et la liberté.

Il félicite les travailleurs de leur action et de leurs initiatives en faveur d'un tel gouvernement et les engage à poursuivre leur effort dans ce sens.

Le Bureau Confédéral appelle tous les travailleurs à faire du 14 juillet une grande journée en faveur de la République, de l'indépendance de la France, de la liberté et de la paix, une grande journée de la signature de l'appel de Stockholm et de manifestation pour la libération de tous les travailleurs emprisonnés pour leur action.

Le Bureau Confédéral apprenant que M. Bacon, Ministre du Travail du Gouvernement battu, mais cependant toujours chargé d'expédier les affaires courantes, a décidé d'annuler la convocation de la Commission Supérieure des Conventions Collectives, qui devait se tenir mercredi 5 juillet après-midi, proteste contre cette nouvelle manœuvre tendant à reculer la date de la fixation du minimum vital.

L'inexistence d'un gouvernement et d'un Ministre du Travail officiellement et définitivement habilité, ne devrait en rien retarder la mission de la Commission Supérieure qui doit donner son avis sur le minimum vital en toute liberté et en dehors de toute pression gouvernementale.

Il s'agit en vérité et le Bureau Confédéral la dénonce, d'une nouvelle manœuvre dilatoire, contre laquelle doivent se dresser tous les travailleurs.

## 6 JUILLET

Le Bureau de la C.G.T. communique :  
La Fédération Syndicale Mondiale vient de lancer un appel à toutes les Organisations affiliées leur demandant d'organiser une semaine mondiale de solidarité active pour le peuple coréen à partir du 10 juillet 1950.

Certain d'interpréter les sentiments profonds des travailleurs français fidèles aux principes de l'internationalisme prolétarien et de lutter pour la défense de la paix mondiale sérieusement compromise par la politique agressive des impérialistes américains, le Bureau Confédéral de la C.G.T. approuve pleinement

l'initiative prise par la F.S.M.

Il invite toutes les Organisations confédérées et tous les militants à organiser dans toutes les entreprises, comme dans tous les bureaux, dans toutes les lo-

## 19 JUILLET

Le Bureau Confédéral s'est réuni le 19 juillet. Il a entendu sa délégation à la Commission Supérieure des Conventions Collectives.

Il dénonce les manœuvres gouvernementales et patronales combinées pour établir un minimum vital absolument absurde et sans rapport avec la réalité.

Le Bureau Confédéral dénonce devant les syndiqués chrétiens et F.O. et devant toute la classe ouvrière, l'attitude des représentants chrétiens et F.O. à la Commission qui a abouti à faire fixer le chiffre de 7.152 francs comme dépenses pour l'alimentation.

En repoussant la proposition des représentants de la C.G.T. de majorer cette somme de 10 %, après s'être affirmés d'accord, ils ont fait la démonstration qu'ils n'agissaient pas en représentants indépendants de la classe ouvrière, mais comme exécutants, dans la Commission, des manœuvres gouvernementales.

Le Bureau Confédéral considère comme une insulte à la classe ouvrière de fixer une dépense d'alimentation de 235 francs par jour alors que dans certaines cantines d'entreprises les salariés payent 140 francs pour un seul repas et que le prix de la journée payé par la Sécurité Sociale pour les enfants en colonies s'élève à 350 francs.

La partialité des chiffres avancés par les représentants du Gouvernement ne peut étonner personne quand on sait qu'ils sont relevés par des fonctionnaires de la police.

Le Bureau Confédéral confirme le mandat donné à ses délégués de maintenir fermement la position qui leur a été indiquée de s'opposer à toute tentative du Gouvernement et du patronat de fixer un minimum vital de misère et d'obliger chacun des autres délégués à prendre publiquement leurs responsabilités.

En fixant le salaire minimum de garantie mensuel à 19.000 francs pour 40 heures de travail par semaine, la C.G.T. tient compte des possibilités et de la nécessité de réaliser l'unité de la classe ouvrière sur une revendication qu'elle peut faire triompher.

## 26 JUILLET

Le Bureau Confédéral réuni le mercredi 26 juillet, dénonce la volonté du gouvernement de maintenir pour les besoins de sa politique de guerre, le blocage des salaires, en utilisant à cet effet l'attitude scandaleuse des délégués patronaux au sein de la Commission Supérieure des Conventions Collectives.

Cette attitude anti-ouvrière doit être d'autant plus dénoncée qu'elle se manifeste au moment où l'augmentation des prix, que chacun peut constater depuis quelques jours, se développe, et au moment où les perspectives d'inflation se précisent davantage, faisant peser sur le pouvoir d'achat des salaires, le plus grave danger.

Dans ces conditions, il est clair qu'il devient absolument nécessaire d'obtenir le plus rapidement possible la mise en application d'un salaire national garanti interprofessionnel apportant les augmentations de salaires substantielles qu'attendent les travailleurs.

En présence de l'attitude nettement hostile du gouvernement et du patronat, seules l'unité d'action et la volonté résolue de tous les salariés permettront d'obtenir un résultat positif.

Les délégués de la C.G.T. à la Commission Supérieure des Conventions Collectives ont soutenu avec constance les revendications de salaires telles que les approuvent les travailleurs. Ils ont travaillé et travailleront encore pour que se réalise dans la Commission le bloc des salariés contre le bloc patronal et gouvernemental.

La position de la C.G.T. dans le problème des salaires reste claire. En plus d'un minimum vital accepta-

calité, des manifestations en faveur du peuple coréen luttant pour son indépendance et pour sa liberté et à réclamer, avec l'ensemble des travailleurs, le retrait de Corée des forces militaires américaines.

Le Bureau Confédéral attire l'attention de la classe ouvrière sur le fait que toutes ces manœuvres ainsi que la tentative de maintenir des salaires de misère sont en liaison directe avec l'accentuation de la politique de guerre du Gouvernement.

Le Président du Conseil a déjà annoncé une augmentation de 80 milliards pour les dépenses de guerre, mais ce chiffre est loin d'exprimer la réalité.

Sous la pression des impérialistes américains, le Gouvernement veut accélérer les préparatifs de guerre.

Déjà, comme moyen de faire face aux formidables dépenses que cette politique entraînera, une campagne est engagée pour l'inflation.

Les prix industriels montent et la menace d'augmentation du coût de la vie se précise.

Dans ces conditions, la classe ouvrière doit renforcer son unité pour imposer une politique de paix, pour imposer un salaire minimum garanti suffisant et pour exiger l'application de l'échelle mobile comme garantie contre l'inflation et la hausse des prix.

\*\*

Le Bureau Confédéral dénonce les excitations à la guerre du Parti américain en France qui ne se contente pas de soutenir l'intervention américaine en Corée, mais pousse à l'élargissement du conflit et à de nouvelles provocations.

Il salue la réponse de Staline au Pandit Nehru comme une nouvelle affirmation de la volonté de Paix de l'Union Soviétique.

\*\*

Le Bureau Confédéral élève une vigoureuse protestation contre l'arrestation des Partisans de la Paix dans la zone de Berlin occupée par les occidentaux.

Il proteste contre la participation des autorités françaises d'occupation à ces persécutions et adresse aux partisans de la Paix de Berlin les sentiments de solidarité de la C.G.T. et de la classe ouvrière française.

\*\*

ble, appliqué sur la semaine de 40 heures, elle réclame l'échelle mobile et la suppression des zones de salaires.

Le Bureau Confédéral dénonce l'augmentation envisagée par le gouvernement, du budget de la guerre, qui va imposer au pays les plus dures charges supplémentaires. Ceci ne peut manquer de réagir d'une façon désastreuse sur la situation économique, et par l'inflation rendue inévitable, sur le standing de vie des travailleurs.

A cette aggravation de la politique de préparation à la guerre du gouvernement, à cette mise en application d'une complète économie de guerre, la C.G.T. demande aux travailleurs d'opposer une politique économique de lutte contre le chômage, sur la base de productions industrielles en faveur de la paix.

Le Bureau Confédéral demande aux travailleurs de renforcer leur action pour la Paix, pour la signature de l'Appel de Stockholm, pour la cessation de la guerre au Viet-Nam, pour le rapatriement du Corps Expéditionnaire d'Indochine, pour la Corée aux Coréens et la cessation complète de l'agression américaine.

\*\*

Le Bureau Confédéral invite les travailleurs à lutter contre toute prolongation du service militaire et contre le rappel des réservistes.

Il engage tous les syndicats à soutenir activement les revendications des soldats : pour le prêt à 30 francs, le réembauchage au retour du service militaire et le droit aux congés payés.

# Remboursement des heures perdues par les salariés

1° En réponse à la question posée par la C.G.T., le Ministre du Travail nous indique :

« Il est prévu que les membres de la Commission administrative, de la Commission de propagande et de la Commission de recensement des votes, qui ont la qualité de salariés, seront indemnisés par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale du temps passé aux réunions de ces trois Commissions » ;

2° Un arrêté du 19 juin 1950, paru au Journal Officiel du 24 juin précise les conditions de remboursement suivantes :

a) Une indemnité compensatrice égale au montant du salaire perdu est prévue pour les salariés ayant siégé dans les Commissions administratives prévues par l'article 5 de la loi du 30 octobre 1946 et les Commissions de recensement préfectoral.

en raison de l'appartenance aux Commissions électorales et aux bureaux de vote pour les élections à la Sécurité Sociale

b) Comme le prévoit l'article 7 de la loi du 30 octobre 1946 modifiée par la loi du 6 mars 1950, le temps consacré aux fonctions d'assesseur de section de vote devra être rémunéré comme temps de travail, mais l'arrêté du 19 juin précise en outre que les assesseurs ont droit au remboursement des frais de déplacement. Cet arrêté prévoit également que le Président de la section de vote, lorsque ce n'est pas le Maire de la commune, peut prétendre, en cas de perte de salaire,

Les organisations syndicales doivent faire le nécessaire pour obtenir les remboursements sus-indiqués à une indemnité qui ne pourra dépasser mille francs.

## Conférence Nationale des Conseillers Prud'Hommes

Après de nombreuses demandes de Conseillers Prud'hommes de province, le Bureau Confédéral a chargé son Conseil juridique d'étudier les moyens d'établir les liaisons entre Paris et la province et l'opportunité d'un Congrès National mixte comme il était proposé par quelques Conseils.

Après réunion des Conseillers de Seine et Seine-et-Oise, des décisions, approuvées par le Bureau Confédéral, ont été prises. Nous en donnons ici connaissance.

1° Les Congrès nationaux mixtes.

Il ressort des discussions que ces Congrès étaient autrefois parfaitement inutiles ; ils ne donnaient aucun résultat positif et consistaient en réalité en promenades, banquets et légère collaboration avec le patronat. Les conseillers se sont donc unanimement prononcés contre.

2° Congrès de Conseillers ouvriers.

Il est apparu utile de tenir un Congrès de Conseillers ouvriers afin de pouvoir discuter de problèmes qui intéressent toute la classe ouvrière.

3° Conférence Nationale des Conseillers C.G.T.

Cependant, avant d'envisager ce Congrès National, il est apparu absolument indispensable d'établir les contacts entre les conseillers C.G.T.

a) afin de se connaître ;

b) afin de résoudre si possible les difficultés rencontrées par chacun, tant sur le plan de l'organisation que sur le plan juridique ;

c) afin de dégager des avis et expériences de tous les conseillers, une position juste sur les problèmes de principe. Nous avons pensé qu'il fallait tenir cette conférence au mois

d'octobre (la date sera communiquée par la suite) un samedi et dimanche, avec l'ordre du jour suivant :

Première journée : Le matin, rapport général ;

L'après-midi : discussion du rapport.

Deuxième journée : Le matin, Réunion des commissions de travail ; Commission du règlement intérieur ; Commission de documentation et presse ; Commission de réforme de la procédure ;

L'après-midi, Compte-rendu du travail des commissions et élection d'une Commission Exécutive et des responsables de l'organisation du Congrès.

Devront assister à cette Conférence nationale, le plus de délégués possible, les frais de voyage et séjour devant être pris en charge par les U.D. et, le cas échéant, récupérés, au moins en partie, sur les indemnités prud'homales.

Nous demandons donc dès maintenant, et au plus tard pour fin août, aux secrétaires des U.D. et aux autres camarades compétents :

1° De faire parvenir (pour ceux qui ne l'ont pas fait), la liste des Conseillers Prud'hommes C.G.T. des départements ou des Conseils juridiques C.G.T. ;

2° De nous indiquer le nombre de délégués qui pourront venir. Si l'U.D. en a la possibilité, nous serions heureux de voir participer à cette Conférence leurs responsables juridiques.

Les camarades secrétaires des U.D. comprendront l'absolue nécessité de cette Conférence et auront à cœur de fournir les renseignements demandés et d'envoyer le plus grand nombre possible de délégués.

## SOLIDARITE ENVERS NOS EMPRISONNES

Le Secours Populaire Français en vue d'assurer la plus large solidarité à l'héroïne de la Paix Raymonde DIEN et de soutenir la campagne pour sa libération, a édité :

1° une belle carte postale qui doit être expédiée en franchise au Président de la République ;

2° un timbre photographique de Raymonde qui peut être apposé sur la carte confédérale.

3° une brochure relatant la vie et le procès de notre Camarade.

La carte et le timbre sont vendus 10 frs chaque et la brochure 20 frs. Une ristourne de 50 % est prévue pour les organisations qui assurent la diffusion de ce matériel.

Les commandes doivent être adressées au « Secours Populaire Français », 11, boulevard Montmartre, Paris (2°), chèque postal Michaux 5269-41 Paris.

Le Bureau Confédéral est convaincu que les Fédérations, U.D. et syndicats feront un accueil favorable à l'appel du Secours Populaire Français pour arracher à la prison Raymonde DIEN et tous les combattants.

## Comités d'Entreprise

Nombreux sont les Comités d'Entreprise qui n'ont pas encore choisi d'expert-comptable.

Cette négligence est grave, et les directions syndicales en portent pour une bonne part la responsabilité. Les Commissions départementales et fédérales doivent s'attacher sans cesse à démontrer qu'il n'y a pas un seul bilan exact. Elles doivent combattre cette croyance que les délégués aux comités d'entreprise peuvent seuls et sans l'aide d'experts-comptables découvrir les bénéfices camouflés dans les bilans que leur communiquent les patrons.

Nous rappelons à ce propos que les experts-comptables peuvent parfaitement se déplacer dans toute la France, quelle que soit la Cour d'Appel à laquelle ils sont inscrits (voir Revue des Comités d'Entreprise, n° 21, page 56).

Au fur et à mesure de l'étude des bilans, les commissions départementales et fédérales devront rassembler les résultats et les faire connaître par tous les moyens à leur disposition : journaux locaux, fédéraux ou d'entreprise, tracts, affiches, etc...

La dénonciation des scandaleux bénéfices patronaux doit prouver qu'il est possible de satisfaire les revendications et aider à l'union de tous les travailleurs.